

DIRECTION DES ROUTES

Agence Technique Territoriale du Niortais

Affaire suivie par : Yves PERES

Poste : 05 49 77 19 81

Réf. : 2019-177-YP

Monsieur Jacques BILLY
Vice-Président de la CAN
Communauté d'Agglomération du Niortais
Chargé de l'Aménagement du Territoire
140, rue des Equarts
79027 NIORT CEDEX

Niort, le - 3 SEP. 2019

OBJET : Modification simplifiée du PLU n° 2 de la commune de Niort

Monsieur le Vice-Président,

Par courrier en date du 3 juin 2019, vous m'avez adressé pour avis le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Niort.

A la lecture des documents fournis, j'ai une remarque à formuler :

- La suppression de l'emprise réservée ER155 impacte des parcelles qui ont été acquises depuis par la Communauté Agglomération du Niortais (CAN). Toutefois, les giratoires de Wellingborough (RD850), Sainte Claire Deville (RD9) et de la Venise Verte sont saturés aux heures de pointe. Afin de ne pas obérer d'éventuelles réflexions sur la décongestion du secteur, le Département se réserve le droit d'intervenir pour une cession des terrains par la CAN.

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président



Philippe BREMOND